

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : SP/CB/CM

N° 2022.11.01

**Objet : Approbation du compte-rendu de  
la séance du 24 octobre 2022**

Date de la convocation : 15/11/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
internet le 22 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



Commune de Maïche  
25120  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre, les  
membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une  
séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le quinze  
novembre par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Messieurs Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-  
Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.  
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre  
Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot,  
Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine Tirole, Monsieur  
Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Gilles Thirion, Mathieu  
Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis,  
Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey,  
Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier  
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas  
Monsieur Pascal Godin

**Etait absent**

Monsieur Guillaume Nicod

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités  
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
Conseil. Madame Francine La Penna ayant obtenu la majorité des  
suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Le Conseil municipal est destinataire du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2022 qui doit être  
approuvé lors de la présente séance, avant d'être signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire de  
séance, puis affiché et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Le Conseil municipal, par 20 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Minorité municipale) :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2022.

Le Maire,  
Régis LIGIER



Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20221121-2022-11-01-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2022  
Date de réception préfecture : 29/11/2022

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : SP/CB/CM

N° 2022.11.02

**Objet : Commissions municipales – Choix de Mme Katia Tissot, Conseillère municipale**

Date de la convocation : 15/11/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 22 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



Commune de Maïche  
25120  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le quinze novembre par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Messieurs Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.  
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine Tirole, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Gilles Thirion, Mathieu Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier  
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas  
Monsieur Pascal Godin

**Etait absent**

Monsieur Guillaume Nicod

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Francine La Penna ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Madame Céline Barthoulot-Boillon, Madame Katia Tissot a été installée en tant que Conseillère municipale. Elle est invitée à siéger dans les commissions qu'elle aura choisies.

Madame Katia Tissot souhaite intégrer les commissions :

- Environnement et Forêt,
- Vie Associative et Culturelle

Cet exposé entendu,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ que Madame Katia Tissot intègre les commissions Environnement et Forêt, Vie Associative et Culturelle.

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20221121-2022-11-02-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2022  
Date de réception préfecture : 29/11/2022



Le Maire,  
Régis LIGIER

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : SP/CB/CCPM

N° 2022.11.03

**Objet : CCPM – Rapport d’activité sur le prix et la qualité du service d’élimination des déchets – Exercice 2021**

Date de la convocation : 15/11/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 22 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



Commune de Maiche

25120

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 novembre 2022

L’an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le quinze novembre par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Messieurs Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.  
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine Tirole, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Gilles Thirion, Mathieu Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

**Etaient excusées**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier  
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas

**Etait absent**

Monsieur Guillaume Nicod

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l’élection d’un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Francine La Penna ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu’elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de la réunion du Conseil Communautaire du 20 octobre dernier, la CCPM a approuvé le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service d’élimination des déchets. Ce rapport annuel a été adressé au Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

PREND ACTE de ce rapport annuel 2021,

ADOpte ce rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service d’élimination des déchets.

Le Maire,  
Régis LIGIER



Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20221121-2022-11-03-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2022  
Date de réception préfecture : 29/11/2022

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : SP/CB/IDEHA

N° 2022.11.04

**Objet : IDÉHA – Désignation d'un représentant au Comité permanent de la Foncière Territoriale**

Date de la convocation : 15/11/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 22 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



Commune de Maïche  
25120  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le quinze novembre par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Messieurs Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.  
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine Tirole, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Gilles Thirion, Mathieu Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

**Etaient excusées**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier  
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas

**Etait absent**

Monsieur Guillaume Nicod

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Francine La Penna ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la société anonyme immobilière d'Économie Mixte, IDÉHA, dont le siège social est situé à Montbéliard, 53 Avenue Chabaud Latour, gère un patrimoine d'environ 3 000 logements en Franche-Comté. Outil opérationnel au service des territoires, les activités principales d'IDÉHA sont la gestion, l'entretien et le développement de son parc immobilier.

Dans le cadre de son développement, IDÉHA, à travers ses instances de gouvernance (Conseil d'administration, Syndicat Intercommunal de l'Union et Assemblée spéciale des actionnaires publics) a engagé des démarches en vue de créer une Foncière Territoriale sous forme d'une Société par Actions Simplifiée à Associé Unique.

Le Comité Permanent est composé de 11 membres dont 6 élus de collectivités. Il se réunira chaque trimestre sur convocation du Président de la Foncière.

Le 4 octobre dernier, le Conseil d'administration d'IDÉHA a désigné la Commune de Maïche pour siéger au sein de ce Comité Permanent. A ce titre, il y a lieu de désigner un délégué, représentant la collectivité au Comité Permanent.

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20221121-2022-11-04-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2022  
Date de réception préfecture : 29/11/2022

./.

./.

Cette proposition mérite effectivement toute l'attention de la Ville de Maïche d'autant qu'IDÉHA gère l'intégralité des logements locatifs situés rue Guynemer.

Monsieur Constant Cuche étant déjà délégué au Syndicat Intercommunal de l'Union, il est proposé qu'il soit également le représentant de la Commune au sein du Comité Permanent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la candidature de Monsieur Constant Cuche pour siéger au nom de la Commune au Comité Permanent de la Foncière.

Le Maire,  
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : NM/CB/AC38

N° 2022.11.05

**Objet : Fondation Pluriel – Vente de  
chaleur**

Date de la convocation : 15/11/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste  
des délibérations prises au cours de cette  
séance a été affichée et publiée sur le site  
internet le 22 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



Commune de Maîche  
25120  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre, les  
membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une  
séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le quinze  
novembre par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Messieurs Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-  
Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.  
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre  
Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot,  
Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine Tirole, Monsieur  
Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Gilles Thirion, Mathieu  
Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis,  
Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel  
Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

**Etaient excusées**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier  
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas

**Etait absent**

Monsieur Guillaume Nicod

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités  
Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
Conseil. Madame Francine La Penna ayant obtenu la majorité des  
suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 29 février 2016, il a été  
autorisé à engager un projet de construction d'une nouvelle école.

Le terrain appartenant à l'ADAPEI du Doubs, devenue FONDATION PLURIEL, le Conseil municipal par  
délibération du 26 février 2018, a autorisé la signature de l'acte de vente du terrain. Cet acte de vente a  
été signé le 8 juillet 2021.

La chaufferie qui alimentait le bâtiment de la Fondation Pluriel en chaleur a été détruite au profit de la  
construction d'une nouvelle chaufferie. Celle-ci, entrée en fonction le 11 octobre 2021, permet  
d'assurer le chauffage à la fois du nouveau groupe scolaire et du bâtiment appartenant à la Fondation  
Pluriel. Elle est située sur la parcelle AD 222 appartenant désormais à la Commune.

Afin de préciser les conditions de vente de chaleur à la Fondation Pluriel, une convention doit être  
signée. La présente convention est conclue pour une durée de 10 ans, soit du 11 octobre 2021 au 10  
octobre 2031, avec une reconduction tacite.

Le prix de vente de la chaleur est fixé à 0.0903 € par KWH. Ce prix sera révisé tous les ans au mois  
d'octobre.

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20221121-2022-11-05-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2022  
Date de réception préfecture : 29/11/2022

./.

./.

Le Conseil municipal, par 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Minorité municipale) :

ACTE que la convention prend effet depuis le 11 octobre 2021,

AUTORISE la mise en œuvre de cette convention selon les termes conclus entre les parties,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents inhérents à cette procédure.

Le Maire,  
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : JMM/CB/BP

N° 2022.11.06

**Objet : Décision modificative n°4 – Budget principal**

Date de la convocation : 15/11/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 22 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



Commune de Maîche  
25120  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le quinze novembre par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Messieurs Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.  
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine Tirole, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Gilles Thirion, Mathieu Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

**Etaient excusées**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier  
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas

**Etait absent**

Monsieur Guillaume Nicod

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Francine La Penna ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur Constant Cuche, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe le Conseil municipal que la décision modificative n° 4 au budget général a pour but de permettre de compléter les crédits sur deux chapitres de fonctionnement et également de permettre la prise en compte de travaux en régie.

**En fonctionnement, cette décision modificative prend acte :**

**En dépenses**

- Au chapitre 012 article 64111 : augmentation des crédits de 60 000 € pour permettre la prise en compte de l'augmentation de 3.5 % du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et des ajustements d'emplois durant l'année 2022.
- Au chapitre 011 article 611 : augmentation des crédits de 50 000 € pour tenir compte de l'inflation dans l'ensemble des postes des charges générales.

**En recettes**

- Au chapitre 013 article 6419 : augmentation des crédits de 5 000 € pour tenir compte de la recette de compensation par le supplément familial.

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20221121-2022-11-06-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2022  
Date de réception préfecture : 29/11/2022

./.



./.

- Au chapitre 042 (opération d'ordre article 722) : crédits de 12 429.69 €, en deux lignes, pour prendre en compte les écritures de travaux en régie au titre des demandes de subvention DETR « voirie ».

**En investissement, cette décision modificative prend acte :**

En dépenses

- A l'opération 228 : crédits de 9471.77 € pour permettre l'équilibre général budgétaire de la section d'investissement

- Au chapitre 040 (opération d'ordre article 2151 – opération 232-228) : crédits de 12 429.69 €, en deux lignes, pour prendre en compte les écritures de travaux en régie au titre des demandes de subvention DETR « voirie ».

L'ensemble des modifications budgétaires sont listées dans le tableau de la décision modificative n° 4 remise au Conseil municipal et annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal par 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Minorité municipale) :

VALIDE la décision modificative n°4 au budget Général 2022.

Le Maire,  
Régis LIGIER



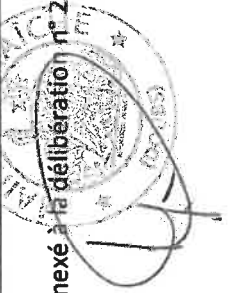
**Conseil municipal du 21 novembre 2022 - Annexe n° 4  
DECISION MODIFICATIVE N° 4 AU BP 2022 DU BUDGET GENERAL**

DEPENSES							RECETTES						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV	COMMENTAIRES		montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV	COMMENTAIRES	
-92 570.31 €	F	023			<i>Virement complémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement</i>								
60 000.00 €		012/64111		hot	Masse salariale - prise en compte augmentation du point d'indice + etp complémentaire		5 000.00 €		6419		hot	remboursement suppl. Familial	
50 000.00 €		011/611		zdg	complément de financement 011 - crédits complémentaires fin année 2022		6 014.44 €		722/042		multi	travaux en régie - voirie 2022	
							6 415.25 €		722/042		multi	travaux en régie - voirie 2021	
17 429.69 €		<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>						17 429.69 €		<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							RECETTES D'INVESTISSEMENT						
montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV	COMMENTAIRES		montant	I/F	ARTICLE	PRG	SERV	COMMENTAIRES	
9 471.77 €	I	2315		228	prévision complémentaire pour équilibre de la section d'investissement								
6 014.44 €	I	2151/2158 /chp040		232	multi travaux en régie - voirie 2022				001		fn	Résultat reporté d'investissement	
6 415.25 €	I	2151/chp040		228	multi travaux en régie - voirie 2021				1641		fn	Nouvel emprunt	
							-92 570.31 €		I		I	Virement complémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	
21 901.46 €		<b>Total des dépenses d'investissement</b>						-92 570.31 €		<b>Total des recettes d'investissement</b>			

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20221121-2111-06  
Date de télétransmission : 29/11/2022  
Date de réception en préfecture : 29/11/2022

Document annexé à la délibération n° 2022.11.06 du 21 novembre 2022

Le Maire,  
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : SP/CB/Lot. Croix St Marc

N° 2022.11.07

**Objet : Lotissement Croix de Saint-Marc –  
Découpage et éléments techniques**

Date de la convocation : 15/11/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 22 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



Commune de Maîche  
25120  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le quinze novembre par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Messieurs Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.  
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine Tirole, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Gilles Thirion, Mathieu Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

**Etaient excusées**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier  
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas

**Était absent**

Monsieur Guillaume Nicod

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Francine La Penna ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Adjoint, rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2020.107 du 14 décembre 2020, par laquelle il a autorisé le lancement de l'opération consistant à réaliser un lotissement communal situé rue St. Michel, avec notamment l'autorisation donnée au Maire de déposer le permis d'aménager.

Ce projet arrive dans sa phase de finalisation. Sachant qu'il a été nécessaire d'attendre la fin de la révision du Plan Local d'Urbanisme, puisqu'il impactait notamment le zonage et le règlement du lotissement, le projet porte aujourd'hui sur la réalisation de 5 parcelles au lieu de 4.

Le Conseil municipal, par 21 voix POUR et 5 voix CONTRE (Minorité municipale) :

**PREND ACTE** des éléments présentés,

**CONFIRME** l'autorisation de dépôt du permis d'aménager du lotissement Croix de St. Marc,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette procédure.

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20221121-2022-11-07-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2022  
Date de réception préfecture : 29/11/2022

Le Maire,  
Régis LIGIER

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : SP/CB/DG1

N° 2022.11.08

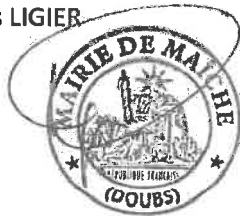
**Objet : Lotissement Croix de Saint-Marc –  
Opération foncière avec un riverain**

Date de la convocation : 15/11/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 22 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



Commune de Maîche  
25120  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le quinze novembre par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Messieurs Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuche, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.  
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine Tirole, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Gilles Thirion, Mathieu Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

**Etaient excusées**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier  
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas

**Etait absent**

Monsieur Guillaume Nicod

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Francine La Penna ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Adjoint, rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2020.107 du 14 décembre 2020, par laquelle il a autorisé le lancement de l'opération consistant à réaliser le lotissement Croix de St. Marc.

Le terrain d'emprise de ce lotissement fait en partie l'objet d'une mise à disposition par convention, signée le 11 avril 2002 avec la Famille Guigon qui réside sur place. Comme indiqué d'ailleurs dans la délibération citée précédemment, il sera nécessaire de résilier cette convention selon les termes définis. A cela s'ajoute la mise en œuvre d'une opération foncière avec le locataire pour permettre le nouveau découpage du lotissement de la Croix de St. Marc et régulariser l'emprise foncière de la propriété du riverain.

Monsieur le Maire a déjà obtenu leur accord sur les modalités de mise en œuvre qui lui ont été proposées, à savoir :

- Prix de vente : 37.50 € le m2 sachant que le montant de la TVA ne s'appliquera pas à ce montant car les terrains sont situés hors lotissement,
- Prise en charge des frais de géomètre par la Commune,
- Prise en charge des frais de notaire par les deux parties au prorata des surfaces acquises.

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20221121-2022-11-08-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2022  
Date de réception préfecture : 29/11/2022

./.

Le Conseil municipal, par 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Minorité municipale) :

CONFIRME que cette opération foncière sur réalisera sur la base du prix de vente de 37.50 € le m2 sachant que le montant de la TVA ne s'appliquera pas à ce montant car les terrains sont situés hors lotissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Service des Domaines sur le prix de vente consenti,

CONFIRME la prise en charge des frais de géomètre par la Commune,

CONFIRME la prise en charge des frais de notaire par les deux parties au prorata des surfaces acquises,

AUTORISE Monsieur le Maire à résilier la convention de mise à disposition à la date qui conviendra aux deux parties et dans tous les cas, qui sera en concordance avec le déroulé du chantier de réalisation du lotissement Croix de St. Marc,

PREND ACTE que cette opération foncière devra être confirmée lorsque tous les éléments nécessaires à sa mise en œuvre seront connus.

Le Maire,  
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : SP/CB/Crazy

N° 2022.11.09

**Objet : Crazy Pink Run – Montant des subventions versées**

Date de la convocation : 15/11/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 22 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



Commune de Maîche  
25120  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le quinze novembre par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Messieurs Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.  
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine Tirole, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Gilles Thirion, Mathieu Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

**Etaient excusées**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier  
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas

**Etait absent**

Monsieur Guillaume Nicod

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Francine La Penna ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'objet de la Crazy Pink Run organisée à Maîche le 19 octobre dernier, à savoir la récolte de fonds à reverser à des associations engagées dans la lutte contre le cancer. Les cinq associations qui bénéficient cette année du soutien de la Ville de Maîche sont : Vivre comme avant, Onco Doubs, Un bracelet contre le Cancer, Semons l'Espoir, La Ligue contre le Cancer. Le montant de la régie de recettes s'élève à 7 406 €. La Commune a par ailleurs engagé 1 491 € pour l'achat des goodies offerts.

Il est proposé au Conseil municipal de répartir équitablement la somme de 6 400 € entre les cinq associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE du montant de la régie de recettes, à savoir : 7 406 €,

PREND ACTE du montant engagé pour l'achat des goodies offerts lors des inscriptions, à savoir : 1 491 €,

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20221121-2022-11-09-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2022  
Date de réception préfecture : 29/11/2022

./.

./.

**DÉCIDE** que le montant global à verser aux associations sera de 6 400 €,

**VALIDE** le principe de répartition équitable entre les cinq associations bénéficiaires,

**FIXE** en conséquence le montant de la subvention à 1 280 € € qui sera versé à chacune des associations suivantes : Vivre comme avant, Onco Doubs, Un bracelet contre le Cancer, Semons l'Espoir et La Ligue contre le Cancer.

Le Maire,  
Régis LIGIER



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE  
MONTBELIARD

CANTON DE MAICHE

Réf. : MS/CB/Dad9

N° 2022.11.10

**Objet : Association Récréative des  
Portugais – Subvention exceptionnelle**

Date de la convocation : 15/11/2022

NOTA : Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations prises au cours de cette séance a été affichée et publiée sur le site internet le 22 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 27

Le Maire,  
Régis LIGIER



Commune de Maïche  
25120  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal de Maïche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le quinze novembre par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Messieurs Régis Ligier, Maire  
Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Adjoint.  
Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine Tirole, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Messieurs Gilles Thirion, Mathieu Salmon, Richard Tissot, Madame Katia Tissot, Messieurs Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

**Etaient excusées**

Madame Véronique Tatu qui donne procuration à Monsieur Régis Ligier  
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas

**Etait absent**

Monsieur Guillaume Nicod

**Secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales - Article L 2121-15 - à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Francine La Penna ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Association Récréative des Portugais a dû prévoir différents travaux d'accessibilité et de sécurité pour pouvoir continuer à recevoir le public dans le cadre de ses activités et de la nature de l'exploitation.

VU les travaux effectués et constatés sur place le 12 septembre 2022 par les responsables du Service Technique et Monsieur l'Adjoint délégué,

VU l'effort financier porté par l'association,

CONSIDÉRANT le souhait d'accompagner l'association dans la mise aux normes du bâtiments pour préserver les activités et l'animation que l'Association procure dans la commune et de pouvoir profiter de la licence IV dont elle est titulaire,

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € en faveur de l'association.

Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20221121-2022-11-10-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2022  
Date de réception préfecture : 29/11/2022

./.



./.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le versement de la subvention exceptionnelle proposée, à savoir 1 000 €, en faveur de l'Association Récréative des Portugais.

Le Maire,  
Régis LIGIER

